

# Campez Couvert

Bien plus qu'une assurance annulation !

**NOUVEAU !**



**GARANTIE  
COVID-19**

## **FRAIS D'ANNULATION**

Maladie COVID

Mise en quatorzaine suite à test positif COVID

Cas contact avec mise en quatorzaine

## **ASSISTANCE**

Frais d'hébergement en cas de mise en quatorzaine

Rapatriement médical

Téléconsultation

## **NOS GARANTIES**



**ANNULATION  
DE SÉJOUR**



**ARRIVÉE  
TARDIVE**



**INTERRUPTION  
DE SÉJOUR**



**VÉHICULE DE  
REPLACEMENT**



**OUBLI  
D'UN OBJET**



**GARANTIE  
COVID-19**

**Facile & rapide !**

**Tout le monde est couvert,  
sans lien de parenté nécessaire.**

**[www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com)**

**Campez Couvert** vous permet de bénéficier de l'assurance séjour la plus complète du marché.

En plus des garanties d'annulation et d'interruption, Campez Couvert couvre la maladie COVID-19.



### Raisons médicales

Maladie grave y compris COVID, accident grave ou décès, contre-indication et suite vaccination, complications dues à l'état de grossesse.



### Raisons personnelles

Convocation en vue d'adoption d'un enfant, d'un examen de rattrapage ou d'une greffe d'organe, etc.



### Dommages graves à votre véhicule

Dans les 48h avant le 1er jour du séjour.



### Raisons professionnelles

Suppression ou modification des dates de congés payés, licenciement économique ou rupture conventionnelle, mutation professionnelle, obtention d'un emploi, etc.

Retrouvez l'ensemble des conditions générales d'assurance sur [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com)

**Autres garanties :** Dommages graves dans les locaux professionnels ou privés (incendie, explosion, dégâts des eaux, vol, catastrophes naturelles), interdiction du site, empêchement pour se rendre sur le lieu de séjour, vol de carte d'identité, permis de conduire ou passeport, refus de visa par les autorités du pays, refus d'embarquement en cas de prise de température.



### Cas contact

**NOUVEAU !**

Présentant des symptômes du Covid-19 confirmés par un avis médical ou ayant été en contact à risque élevé avec une personne contaminée.

## Que faire en cas d'annulation ou d'interruption de séjour ?



1

### AVERTISSEZ VOTRE LIEU DE RÉSERVATION

de votre désistement, retard ou interruption



2

### DÉCLAREZ VOTRE ANNULATION OU INTERRUPTION DE SÉJOUR

→ EN LIGNE :

[www.campez-couvert.com/declarer-un-sinistre](http://www.campez-couvert.com/declarer-un-sinistre)

→ PAR EMAIL :

[sinistres@campez-couvert.com](mailto:sinistres@campez-couvert.com)



3

### VOUS ÊTES REMBOURSÉ\* EN 48H

après réception de votre dossier !  
\*sous déduction de votre franchise

**SB SAFEBOOKING**  
SERVICE REMBOURSEMENT ANNULATION

DISPONIBLE SUR  
**Google play**

Télécharger dans  
**l'App Store**



**SIMPLE, RAPIDE ET CONNECTÉ !**

### DÉCLAREZ VOTRE SINISTRE SUR VOTRE MOBILE

Découvrez notre application smartphone **Safebooking®**,

Déclarez, suivez et complétez votre déclaration en temps réel...



Gritchen Tolède & Associés - Société de courtage en assurances

SIEGE SOCIAL : 27 Rue Charles Durand - CS 70139 - 18021 BOURGES Cedex - France

ORIAS 15000426 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - SIRET 807 925 441 00014 - Capital social : 10 000 €

Document non contractuel | Ne pas jeter sur la voie publique | Crédit photo : © istockphoto.com - Bicho\_raro

# COUVERTURE COVID-19

INFORMATION COVID-19 Document non contractuel



## Campez Couvert ⚡

### LE PRINCIPE GÉNÉRAL



#### NOUS COUVRONS :

LA COVID-19 INDIVIDUELLEMENT  
EN TANT QUE MALADIE, MALADIE GRAVE OU CAUSE DE DÉCÈS,  
ET CE POUR TOUTES LES GARANTIES,  
QU'ELLES SOIENT D'ASSURANCE OU D'ASSISTANCE.



**Seule exception :**

*Nous ne couvrons pas le client en cas de maladie  
s'il se rend dans un pays formellement déconseillé  
par son gouvernement.*



#### NOUS EXCLUONS :

TOUT RISQUE DE MASSE DE NOS POLICES.

IL S'AGIT D'UN PRINCIPE D'ASSURANCE  
ET PERMET DE PROTÉGER TANT  
NOTRE ENTREPRISE QUE NOS PARTENAIRES.

DANS CETTE OPTIQUE,  
SERONT SYSTÉMATIQUEMENT EXCLUES  
LES CONSÉQUENCES D'UNE RESTRICTION  
À LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT  
(FERMETURE DES FRONTIÈRES, ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE,  
QUARANTAINE ET CONFINEMENT GÉNÉRALISÉS...).

#### QU'EST CE QU'UN CAS CONTACT ?



Personnes présentant des symptômes du Covid-19 (symptômes confirmés par un avis médical) et personnes identifiées comme ayant été en contact à risque élevé avec une personne contaminée, **EXCLUSIONS** : toutes personnes ne présentant pas de symptôme du Covid-19 et n'ayant pas de prescription. Une fois informé de sa situation de « cas contact » par son médecin traitant, par les services de l'Assurance Maladie ou par l'ARS (agence régionale de santé), la « personne contact » doit prendre un rendez-vous dans un lieu de dépistage pratiquant le test Covid. Le médecin ou les équipes de l'Assurance Maladie lui indiqueront l'adresse du laboratoire.

## EXEMPLES DE PRISE EN CHARGE



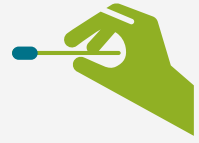
Je suis en quarantaine pour COVID-19 (Test positif)



Je voudrais annuler mon voyage car je suis atteint de la COVID 19 (hospitalisation)



Je voudrais annuler car un membre de ma famille (selon définition) est atteint de la COVID 19 (hospitalisation)



Je voudrais annuler mon voyage car je suis cas contact avéré dans l'obligation de m'isoler et de faire le test PCR



Je voudrais annuler mon voyage car je suis cas contact avéré dans l'attente de mes résultats du test PCR



Je voudrais annuler mon voyage car je suis malade, mon médecin confirme que je ne suis pas en état de voyager et suspecte un COVID



Je voudrais annuler mon voyage car je suis malade de la COVID (test positif)



Je voudrais annuler car un proche est gravement malade de la COVID (hospitalisation / décès)



Je voudrais annuler car je suis réquisitionné par les autorités dans le cadre de la lutte contre le COVID



Suite maladie ou cas contact, je vais arriver sur le lieu de mon séjour avec deux jours de retard (ou plus)



Refus d'embarquement suite à prise de température

## EXEMPLES DE NON PRISE EN CHARGE



Fermetures des frontières



Etat d'urgence sanitaire



Quarantaine et confinement généralisés



Cas de maladie en cas de séjour dans un pays formellement déconseillé par son gouvernement



Fermeture administrative de l'établissement